

Honoraires des médecins : Roselyne Bachelot aux côtés des mutuelles contre les dépassements

Les mutuelles vont accentuer leur lutte contre les dépassements d'honoraires des médecins. Clôturant à Bordeaux le congrès de la Mutualité française, son président Jean-Pierre Davant a dénoncé le 6 juin, une pratique "insupportable". En réponse, la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, s'est engagée à encadrer ces dépenses supplémentaires qui pèsent lourdement sur les malades.

Les mutuelles comptent peser de tout leur poids "sur les médecins qui pratiquent des dépassements d'honoraires insupportables", a déclaré Jean-Pierre Davant dans son discours de clôture du 39e congrès de la Mutualité française, le 6 juin à Bordeaux.

Pour cela, le mouvement mutualiste est prêt à ne plus orienter ses adhérents vers des services médicaux qui imposent aux malades ce type de dépenses supplémentaires, non prises en charge par la Sécurité sociale, a-t-il expliqué.

Ce choix serait opéré dans le cadre de Priorité santé mutualiste, le nouveau service d'accompagnement et d'orientation des mutuelles. Ce dispositif aide notamment les adhérents mutualistes et leurs proches à s'orienter vers des établissements de santé selon de nombreux critères de qualité.

Dans les prochains mois, Priorité santé mutualiste sera en mesure de "signaler aux patients les établissements dans lesquels il y a des dépassements d'honoraires", a précisé Jean-Pierre Davant.

Un secteur optionnel pour encadrer les dépassements d'honoraires
De son côté, la ministre de la Santé s'engage à tout faire pour créer un secteur d'activité des médecins dit "optionnel", qui constituera une alternative à l'exercice en secteur 2. Actuellement, rappelle-t-on, les médecins de secteur 2 sont libres de fixer le montant de leurs honoraires. Le secteur optionnel permettra d'encadrer ces dépassements.

"Je ne peux m'empêcher de mentionner le fait que 52% des femmes qui accouchent sont confrontés à un dépassement de 118 euros et 9% de plus de 300 euros, a déclaré Roselyne Bachelot devant les délégués mutualistes réunis au Parc des expositions de Bordeaux. Cela n'est pas acceptable !"

"Ainsi que vous l'a dit Nicolas Sarkozy, a-t-elle poursuivi, nous devons réfléchir sérieusement à la mise en place d'un secteur optionnel." Objectif du gouvernement : "Ramener à plus de sérénité tarifaire les praticiens et les patients" et "non de faire disparaître l'offre de secteur 1", des médecins qui respectent les tarifs de la Sécurité sociale.

Pour y parvenir, la ministre de la Santé souhaite privilégier une "approche graduelle" avec les médecins. "Nous devons faire en sorte que ce secteur optionnel devienne progressivement plus attractif que le secteur 2, a précisé Roselyne Bachelot, à la fois pour les professionnels de santé et pour les patients. Cela suppose une intervention homogène des complémentaires, qui pourraient prendre en charge des dépassements encadrés."

La ministre de la Santé se dit certaine que les partenaires conventionnels, qui négocient les tarifs médicaux, "auront à coeur de répondre à cette demande stratégique du président de la République. Sinon, je saurai prendre mes responsabilités", a-t-elle averti.

Philippe Rémond